

Procès-verbal N° 02/2010

PRESENTS : Yves CHEMINAL - Chantal FRARIN – Gérald COLLIN – Jacques MEYLAN – Corinne GARIN – Thierry RAMBOSSON – Bernard DECROUX – Marie-Claire TEPPE – René BUGANZA – Daniel BAUDIN – Françoise DENIBOIRE – Céline BURKI – David REY – Patrick CONDEVAUX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DENTAND à Marie-Claire TEPPE – Lionel MAMET à Chantal FRARIN – Stéphane DECROUX à Corinne GARIN – Edith BALTASSAT à Bernard DECROUX

ABSENTS :

Emmanuel GARNIER - Hervé SADDIER – Claude LEKIEFFRE

Secrétaire de Séance : Marie-Claire TEPPE

-
- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2010 avec 2 corrections apportées pour mention de présence erronée de Chantal FRARIN au CM et pour opération MATATI sur le nombre réel de logements de 22 et non pas 16.

Dérogations scolaires des Primaires – Charte d'utilisation

M. le Maire rappelle que les douze communes de l'agglo ont souhaité travailler ensemble à un traitement commun des demandes de dérogations scolaires pour les élèves des écoles primaires.

Par ailleurs une réunion s'est déroulée le 18 novembre 2009 afin de faire le point sur le fonctionnement et l'utilisation du protocole de gestion des demandes de dérogations scolaires.

Les représentants présents des communes ont souligné la nécessité de ce protocole et souhaitent poursuivre la démarche. Des améliorations ont été apportées, les articles de la charte et le formulaire d'application ont été actualisés.

Afin que cette démarche de concertation et de coordination soit pleinement effective, le projet annexé à la présente, de la charte d'utilisation du formulaire unique actualisé pour 2009-2010 doit être validé par le Conseil Municipal.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver la charte d'utilisation du protocole selon les termes du projet d'actualisation pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011.

Extension du Cimetière – choix du cabinet pour Mission de Maîtrise d’Oeuvre

M. le Maire donne la parole à M. BAUDIN pour exposer ce dossier.

Ce dernier indique à l’assemblée que l’ouverture des plis pour la mission de Maîtrise d’Oeuvre concernant l’extension du cimetière s’est effectuée le 29 janvier dernier, en présence de M. le Maire, MM. B.DECROUX, D.BAUDIN et J.MEYLAN.

Il est rappelé que l’évaluation prévisionnelle des travaux se monte à 580.000,00 € HT. Une grille de critères d’évaluation pour les 7 offres reçues a été établie, conforme à la procédure de la consultation lancée et qui figurent dans le cahier des charges, à connaissance de chaque candidat.

M. BAUDIN rappelle que le jugement des offres se décomposait comme suit :

- 50 % pour valeur technique sur base note méthodologique
- 50 % sur le prix proposé dans l’offre

Il en ressort après notation collégiale des membres, le résultat suivant :

<i>CABINET A RETENIR</i>	<i>MONTANT OFFRE EUROS-TTC</i>	<i>TAUX DE REMUNERATION EN %</i>
<u>SNC ATELIERS-PAYSAGES</u> <u>CABINET UGUET S.A.S.</u> <u>(cotraitants)</u>	<u>35.670,00</u>	<u>6.15</u>

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, d’approuver et d’entériner le choix opéré, afin de permettre la poursuite de la procédure, l’attribution et notification du marché pour le démarrage du dossier.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- **DE RETENIR** la proposition de la SNC ATELIER PAYSAGER, sise 98 Faubourg Saint Martin à la Roche-sur-Foron (74800) et le cabinet SAS UGUET, sis ZAE de Findrol à Fillinges (74250) en leur qualité de cotraitants pour la mission de Maîtrise d’Oeuvre pour l’extension du Cimetière de Bonne, pour la somme globale de 35.670,00 euros TTC, avec répartition financière respective.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l’acte d’engagement avec les cotraitants susnommés et toute pièce administrative ou juridique afférente à l’attribution de cette mission et dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

- **D’IMPUTER** la dépense correspondante sur le Budget Principal de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de J.MEYLAN :

recensement de 112 places « public » avenues du Léman et du Faucigny en perspective nouvelle zone bleue de stationnement : il convient de bien réfléchir en amont de sa réalisation sur les conséquences (10 places de parking privés utilisées par les commerçants et 50 à 60 places occupées par le personnel des commerces)

- Compte-rendus des délégués à l'Agglo :

- C.FRARIN : le 02 mars Office du Tourisme passe sous le régime administratif et juridique d'1 EPIC
- MC.TEPPE : réunion avec le service Propreté-Assainissement et point de la démarche sur les déchets dans les affluents en partenariat avec l'ADEME – Opération « Participation Positive » avec PRIORITERRE
- D.BAUDIN : pour le Contrat 4 Rivières : D.REY membre titulaire et lui-même suppléant
- D.REY : point réunion du 18/12 à Fillinges pour Natura 2000 – appel d'offres lancé prochainement
- Th.RAMBOSSON : équipements aux normes pour l'Athlétisme manquants sur Annemasse – manque également de tennis couverts – point du budget prévisionnel de la nouvelle piscine
- C.GARIN : point réunion « Espaces Handicap » - sensibilisation des agents techniques et rappel spectacle MATTEI à l'Espace SIMON de Gaillard le 25 mars avec bénéfices récoltés pour cette association
- P.CONDEVAUX : 700 tonnes de sel de déneigement utilisé à ce jour – rupture du stock et des mesures futures seront prises au titre du développement durable et laissées à l'appréciation des élus quant au traitement des voies essentielles et prioritaires à définir
- G.COLLIN : demande obtention du résultat et qualité de l'eau utilisée à la Crèche
- C.BURKI : manque de disponibilité pour sa représentation à l'EPF = voir si Mme DENTAND peut la remplacer

Dernier point des QD : Proposition de création d'une école de musique

Céline Burki expose son étude et le budget prévisionnel pour un projet de création d'école de musique associative à Bonne. Après consultation des conseillers, débat et échange, il ressort un avis favorable des membres présents à ce projet.

Elle demande que l'on obtienne de l'Ecole de Musique Intercommunale actuelle, le niveau de répartition par discipline et instrument.

oooOOOooo